Conseil communal de Jalhay du 20 avril 2026

9 points ont été traités en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé :

- les phases 1 « Etat des lieux et diagnostic » et 2 « Définition des objectifs » du Plan communal de Mobilité (PCM) après une présentation par la société Traject chargée d'accompagner la commune de Jalhay dans cette mission. Une séance d'information à la population sera programmée prochainement.
- la convention d'adhésion relative à l'accord-cadre 2026-2029 pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation conclue par l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration des communes de la Province de Liège (AIDE).
- les conditions et le mode de passation du marché public relatif aux travaux énergétiques à l'école de Jalhay (phase 2 – CECP) – menuiseries extérieures (MP 2026-029).
- le règlement redevance pour la participation financière des utilisateurs des bibliothèques et ludothèques du Réseau de Lecture publique de Jalhay.
- le règlement d'ordre intérieur des bibliothèques.
- l'appel à candidatures et le profil de fonction pour le recrutement d'un (e) directeur (trice) pour l'école communale de Jalhay.

Le Conseil a pris acte des procès-verbaux de vérification de caisse établis au 30/09/2025 et au 31/12/2025.

Bien que le conseiller de la majorité Francis Lerho se soit abstenu, le Conseil a approuvé la convention de trésorerie avec l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures claires » actuellement en difficulté financière (montants d'avance de trésorerie : 6.230 et 53 €).

Malgré l'abstention de 4 membres de l'opposition qui s'inquiètent entre autres du volet financier, le Conseil a approuvé la position de la Commune dans le cadre de la réforme des institutions provinciales quant à la répartition des compétences provinciales entre la région wallonne, la fédération Wallonie-Bruxelles et les communes « volontaires ».

Dans les divers, nous apprenons, via le groupe Vision, que :

- il n'y a plus d'arrêt de bus depuis le 1er avril pour la ligne « express » près de Solwaster à Arzelier en raison du manque de fréquentation. Par contre, un arrêt a été ajouté à Tiège.

- un accident heureusement sans victime s'est produit dans la rue de Herbiester en raison d'une vitesse excessive : 2 bancs ont été détruits. Le groupe Vision avait déjà réclamé l'installation d'un dispositif de comptage et de la vitesse du trafic. Il sera placé dès qu'il sera disponible d'après l'échevin Michel Parotte.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC